

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SOMMERAU

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°1/2018
EN DATE DU 5 FEVRIER 2018 à 20H**

Nombre de conseillers élus : 48
 Nombre de conseillers en fonction : 42
 Nombre de conseillers présents en séance : 29
 Nombre de Votants : 34 dont 5 procuration(s)
 Date de convocation : 29 janvier 2018

L'an deux mille dix huit le cinq février à vingt heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sur convocation et sous la présidence de Roger MULLER, Maire.

Étaient présents :

MULLER Roger Maire et maire délégué d'Allenwiller
 LORENTZ Béatrice 1^{ère} Adjointe au maire et maire délégué de Singrist
 HUFSCMITT Franck 2^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal
 GROSS Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 LACROIX Sandra 1^{ère} Adjointe au maire délégué de Salenthal (entrée au point 2018-8)
 PAULEN René 1^{er} Adjoint au maire délégué de Singrist
 STORCK Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 GUNTNER Stéphane 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Singrist
 HALTER Thierry 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 SCHNEIDER Jean Jacques 2^{ème} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 ANTONI Sébastien Conseiller municipal
 AUER Maurice Conseiller municipal
 BOEHM Alain Conseiller municipal
 ENGEL Isabelle Conseillère municipale
 FRIEDERICH Frédéric Conseiller municipal
 FRIEDRICH Jean-Louis Conseiller municipal
 HALFTERMEYER Dominique Conseiller municipal
 HEINRICH Cécile Conseillère municipale
 JAEGER Jacqueline Conseillère municipale
 JOCQUEL Julien Conseiller municipal
 KIEFFER Josiane Conseillère municipale
 LEHE Manuel Conseiller municipal
 LORENTZ Bruno Conseiller municipal
 OSTERMANN Ernest Conseiller municipal
 SCHLEGEL Audrey Conseillère municipale
 SCHWARTZ Michaël Conseiller municipal
 SIMON Etienne Conseiller municipal
 VONSEEL Christian Conseiller municipal
 ZIMMERMANN Guy Conseiller municipal

Absent(s) excusé(s) :

ZINGARELLI Bruno 3^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald (procuration à GROSS Gérard)
 KUGEL Carole 2^{ème} Adjointe au maire délégué de Salenthal (procuration à AUER Maurice)
 ANTONI Cathy Conseillère municipale (procuration à STORCK Gérard)
 BERLEMONT Nathalie Conseillère municipale
 CHARDON Christine Conseillère municipale (procuration à LORENTZ Béatrice)
 SCHALL Véronique Conseillère municipale (procuration à SCHWARTZ Michaël)

Absent(s) non excusé(s) :

GASS Karine Conseillère municipale
 GROSS Laurence Conseillère municipale
 KOESSLER François Conseillère municipale
 MESSMER Marie Pia Conseiller municipal
 MUHL Franck Conseiller municipal
 THOMAS Olivier Conseiller municipal
 SACHS Marie Odile Conseillère municipale

Assistait en outre à la séance :

KALCK Pascale Attachée Territoriale Principale

Ordre du Jour

- 1°) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2°) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04/12/2017

3°) Finances

- Compte de gestion 2017 - Service Régie Eau Birkenwald
- Compte administratif 2017 - Service Régie Eau Birkenwald

4°) Investissement

- Véhicule électrique
- Mise en accessibilité ERP – Mairie d'Allenwiller
- Mise aux normes Salle des Fêtes de Salenthal – Attribution des travaux

5°) Organisation des rythmes scolaires – Rentrée 2018/2019

6°) Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Birkenwald - Modification n° 1 - Approbation

7°) Location Terres communales – Section Salenthal – Cession de bail

8°) Convention Epoux CASPAR – Autorisation de signature

9°) Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Ouest – Approbation

10°) Echange de terrains

11°) Tarif location Salle Singrist – Complément

12°) Urbanisme – Informations

13°) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

14°) Informations diverses

DCM 2018-1 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)*Point 1*

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M. SCHNEIDER Jean-Jacques et Mme KALCK Pascale sont désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-2 : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 04/12/2017*Point 2*

Le procès-verbal de la séance du 04/12/2017, transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l'assemblée pour adoption.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-3 : Finances**DCM 2018-3.1. : Compte de gestion 2017 – Service Régie Eau Birkenwald***Point 3.1.*

Rapporteur : Roger MULLER

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Service Eau de Birkenwald est transféré au SDEA. Néanmoins il appartient encore à la Commune de Sommerau d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017. Le compte de gestion est un document à caractère financier, élaboré par le Trésorier de SAVERNE, comptable pour le Service Régie Eau Birkenwald (SOMMERAU), retraçant l'ensemble des écritures comptables passées pendant l'exercice. Il dégage un résultat de clôture identique à celui du compte administratif 2017, à savoir :

ELEMENTS FINANCIERS	Budget Régie Eau Birkenwald
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A dépenses	45 575,48
B recettes	57 769,24
C RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (B-A)	12 193,76
SECTION D'INVESTISSEMENT	
REALISATIONS 2017	
D dépenses	31 184,29
E recettes	172 088,01
F RESULTAT D'INVESTISSEMENT (E-D)	140 903,72
L RESULTAT GENERAL (G+J)	153 097,48

Ce compte de gestion est soumis au vote du conseil.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le compte de gestion 2017 du Service Régie Eau Birkenwald.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-3.2. : Compte administratif 2017 – Service Régie Eau Birkenwald

Point 3.2.

Rapporteur : Roger MULLER

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Service Eau de Birkenwald est transféré au SDEA. Néanmoins il appartient encore à la Commune de Sommerau d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017.

En référence aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire soumet donc au Conseil Municipal le compte administratif 2017. Il précise qu'il s'agit, ce soir, de statuer sur les comptes du Service Régie Eau de Birkenwald, retraçant l'exécution des budgets 2017.

M. MULLER Roger, Maire quitte la salle.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LORENTZ Béatrice, 1^{ère} adjointe au maire, approuve le compte administratif 2017 du Service Régie Eau Birkenwald synthétisé comme suit :

ELEMENTS FINANCIERS		budget SERVICE REGIE EAU BIRKENWALD
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
A	dépenses	45 575,48
B	recettes	57 769,24
C	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (B-A)	12 193,76
SECTION D'INVESTISSEMENT		
REALISATIONS 2017		
D	dépenses	31 184,29
E	recettes	172 088,01
F	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (E-D)	140 903,72
G	RESULTAT HORS RESTES A REALISER (G+F)	153 097,48
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT		
H	dépenses	0,00
I	recettes	0,00
J	RESULTAT 2016 RESTES A REALISER (I-H)	0,00
K	RESULTAT INVESTISSEMENT TOTAL (F+J)	140 903,72
L	RESULTAT GENERAL (G+J)	153 097,48

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

M. MULLER Roger rentre en séance et reprend la présidence de séance.

DCM 2018-4 : Investissement

DCM 2018-4.1. : Véhicule électrique

Point 4.1

Rapporteur : Roger MULLER

Par délibération en date du 26/09/2017 (point 2017-71.3) le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un véhicule électrique GOUPIL au prix de 23 069,95 € HT (soit 27 683,94 € TTC).

Or, il nous a été demandé de payer une avance sur facture d'un montant de 21 683,94 € sur l'exercice comptable 2017 et donc le montant que nous pouvons reporter sur l'exercice 2018 se monte à 13 316 € (montant au budget 35 000 € ; avance versée 21 683,94 €).

Afin de pouvoir payer le montant total de la facture et d'annuler comptablement l'avance versée, il y a lieu d'inscrire la somme de 14 500 € à l'opération 104101 (Service Technique) du budget primitif 2018 avant le vote du budget.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme 14 500 € en crédit supplémentaire à l'opération 104101 (Service Technique) du budget primitif 2018 avant le vote du budget.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-4.2. : Mise en accessibilité ERP – Mairie de Sommerau (Allenwiller)

Point 4.2

Rapporteur : Roger MULLER

M. le Maire présente au conseil le dossier de mise en accessibilité ERP de la Mairie de Sommerau (Allenwiller) – il s’agit de réaliser un module extérieur accolé au bâtiment existant intégrant un élévateur (4 niveaux) et une cage d’escalier de secours.

Le Conseil est appelé à délibérer sur le projet.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux d’accessibilité ERP à la Mairie de Sommerau (Allenwiller)
- Accepte l’Avant Projet pour un montant estimé 273 900 Euros HT
- Valide le plan de financement suivant

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	228 234,64	DETR (40 %)	109 560,00
Frais Maîtrise œuvre et missions obligatoires	34 235 ,20	Autofinancement	64 340,00
Divers et Imprévus	11 411,73	Emprunt	100 000,00
TOTAL	273 900,00	TOTAL	273 900,00

- Sollicite toutes les subventions susceptibles d’être obtenues et autorise le Maire à signer tout document y relatif
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2018 – opération 102401

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-4.3. : Mise aux normes de la salle des fêtes de Salenthal – Attribution des travaux

Point 4.3

Rapporteur : Franck HUFSCHMITT

La procédure publique de mise en concurrence pour les travaux de mise aux normes de la salle des fêtes de Salenthal est arrivée à son terme :

Les offres ont été analysées par le Maître d’œuvre et le Maître d’Ouvrage. La Commission d’Appel d’Offres s’est réunie le 5 février 2018 à 19H15 pour se prononcer sur l’attribution des marchés, suite à cette analyse.

Le dossier est soumis au Conseil Municipal pour validation définitive.

Décision du Conseil Municipal

Vu la consultation pour les travaux de mise aux normes de la salle des fêtes de Salenthal

Vu l’analyse des offres

Vu les choix de la Commission d’Appel d’Offres réunie le 5 février 2018

Le Conseil Municipal :

- ENTERINE les choix faits par la Commission d’Appel d’Offres
- DECIDE d’attribuer les travaux comme suit :

N° du lot	Désignation	Entreprise	Montant € HT retenu (base et options)
1	DEMOLITION GROS ŒUVRE	RAUSCHERI	23 137,61
2	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	CCM	18 844,94
3	MENUISERIE PVC		AUCUNE OFFRE
4	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES LUMINAIRES	ELECTRICITE MEYER	28 473,99
5	INSTALLATION SANITAIRE	SANICHAUFF	20 359,38
6	CHAUFFAGE	ANDALUER	54 331,02
7	PLATRERIE CLOISONS SECHES FAUX PLAFONDS	ALVENTI	29 028,68
8	CARRELAGE FAIENCE	DIPOL	11 234,53
9	MENUISERIE INTERIEURE	REIMEL	7 109,00
10	PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE ECHAFAUDAGE	BOEHM	8 813,72
11	REVETEMENTS DE SOL SOUPLES	ESPACE DECOR	9 905,44
12	CUISINE COLLECTIVE	CUISINE MEA	18 288,00
13	PLANS EVACUATION ET EXTINCTEURS		AUCUNE OFFRE
TOTAL			229 526,31 €

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération – les crédits sont prévus au budget primitif 2018 (opération 402001)
- AUTORISE le maire à passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalable (absence d'offre dans la procédure initiale) pour les lots 3 – Menuiserie PVC et 13 – Plans évacuation et extincteurs
- SOLLICITE toutes les subventions spécifiques susceptibles d'être obtenues
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives aux subventions.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-5 : Organisation des rythmes scolaires – Rentrée 2018/2019

Point 5

Rapporteur : Roger MULLER

Lors de la réunion du 7 novembre 2017, le Conseil d'Ecole, conformément au décret 2017-1108 du 27 juin 2017 sur les rythmes scolaires, a demandé, un changement de l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2018/2019. Après une enquête auprès des parents d'élèves, une consultation des membres et un vote (12 voix Pour et 2 voix Contre), il a opté pour un retour à la semaine de 4 jours à raison de 6 h de cours par jour dont 3h30 le matin et 2h30 les après midi.

Le Conseil est appelé à se prononcer

Décision du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE la mise en place d'une organisation scolaire sur quatre jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019
- PROPOSE de retenir les horaires suivants pour le site d'Allenwiller (Sommerau) :
 - o 8h30-12h00 et 13h50-16h20 avec horaires APC 17h20
 Ces horaires correspondraient donc à un horaire pour Marmoutier de :
 8h10-11h40 et 13h30-16h avec horaires APC 17h00

Il est précisé que les horaires sont tributaires des transports scolaires et doivent être coordonnés avec le transporteur (la Région Grand Est) après accord sur la semaine de 4 jours.

Les horaires sont établis non seulement en fonction des transports, liés au site de Marmoutier et au site de Sommerau, mais également en fonction des transports du collège de Marmoutier.

Ils pourront de ce fait faire l'objet d'un léger réajustement tout en respectant la règle :

3h30 le matin
 Pause méridienne de 1h50
 2h30 l'après-midi.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-6 : Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Birkenwald – Modification N°1 - Approbation

Point 6

Rapporteur : Roger MULLER

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 ;
- Vu le Schéma de cohérence territoriale de la Région de Saverne, approuvé le 22/12/2011 ;
- Vu le plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Birkenwald approuvé le 27/11/2007 ;
- Vu l'arrêté en date du 07/07/2017 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Birkenwald ;
- Vu le projet de modification du plan local d'urbanisme notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 25/04/2017;
- Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- Vu l'avis de la commune déléguée de Birkenwald en date du 20 décembre 2017 (annexé à la présente délibération) transmis par le Maire délégué en date du 21/12/2017;

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient d'apporter des changements au projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Birkenwald conformément au tableau synthétique en annexe n°1 et n°2 de la présente délibération et notamment :

- Point n°2 : annulation de la modification de la définition d'un bâtiment annexe
- Point n°4 : ouverture de la mutualisation du stationnement à l'ensemble des destinations de constructions dans la zone UA
- Point n°6 :
 - Rajout dans de l'OAP d'un maintien des sujets âgés et d'une localisation préférentielle en avant des parcelles
 - Augmentation de l'emprise des voiries à 5,5 mètres (voies pour modes de déplacements doux incluses)
 - Annulation de la modification de hauteur à 8m pour l'acrotère des toitures-terrasses
 - Annulation de la possibilité d'autoriser les toitures terrasses en zone IAUb

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'apporter** des changements au projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Birkenwald conformément au tableau synthétique en annexe n°1 et n°2 de la présente délibération et notamment :
 - Point n°2 : annulation de la modification de la définition d'un bâtiment annexe
 - Point n°4 : ouverture de la mutualisation du stationnement à l'ensemble des destinations de constructions dans la zone UA
 - Point n°6 :
 - Rajout dans de l'OAP d'un maintien des sujets âgés et d'une localisation préférentielle en avant des parcelles
 - Augmentation de l'emprise des voiries à 5,5 mètres (voies pour modes de déplacements doux incluses)
 - Annulation de la modification de hauteur à 8m pour l'acrotère des toitures-terrasses
 - Annulation de la possibilité d'autoriser les toitures terrasses en zone IAUb
- **D'approuver** la modification n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Birkenwald conformément au dossier annexé à la présente.
- **Dit que :**
 - La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après désigné Dernières Nouvelles d'Alsace
 - La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne.
 - La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus
 - Le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-7 : Location Terres communales – Section Salenthal - Cession de bail

Point 7

Rapporteur : Franck HUFSCMITT

Par bail en date du 14/09/2011 (suivant délibération du conseil municipal de Salenthal en date du 08/02/2011) la commune de Salenthal a loué 1/3 de la parcelle Préfixe 431 Section 4 N°175 Finkenschlag (89,92 ares) à MEYER Germain de Crastatt pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 10/11/2019.

La commune de Sommerau se substitue dans les droits et obligations de la commune historique de Salenthal dans ce contrat.

Monsieur MEYER Nicolas (fils de MEYER Germain) nous a fait part de son intention de reprendre l'activité agricole familiale et sollicite donc la cession du bail à son nom.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la cession du bail en cours pour 1/3 de la parcelle Préfixe 431 Section 4 N°175 de M. MEYER Germain à M. MEYER Nicolas
- **AUTORISE** le maire à signer toute pièce relative à cette cession.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

Mme LACROIX Sandra entre en séance.

DCM 2018-8 : Convention pour achat de terrain – Epoux CASPAR Daniel – Autorisation de signature

Point 8

Rapporteur : Roger MULLER

M. le Maire expose au conseil que la parcelle 041 01 315 (lieu dit Klein Aecker à BIRKENWALD) figure en emplacement réservé N°1 au PLU de Birkenwald, et à ce titre la Commune est titulaire d'un droit de préemption sur l'ensemble de la parcelle. Les époux CASPAR Daniel souhaitent se porter acquéreurs d'une partie de cette parcelle. Il y a donc lieu de mettre en place une convention afin de permettre la cession aux époux CASPAR ainsi que le retour d'une partie de cette parcelle à la Commune de SOMMERAU.

Le projet de convention est soumis au conseil pour approbation .:

« La commune de Sommerau renonce au droit de préemption sur la parcelle 041 01 315 aux conditions suivantes :

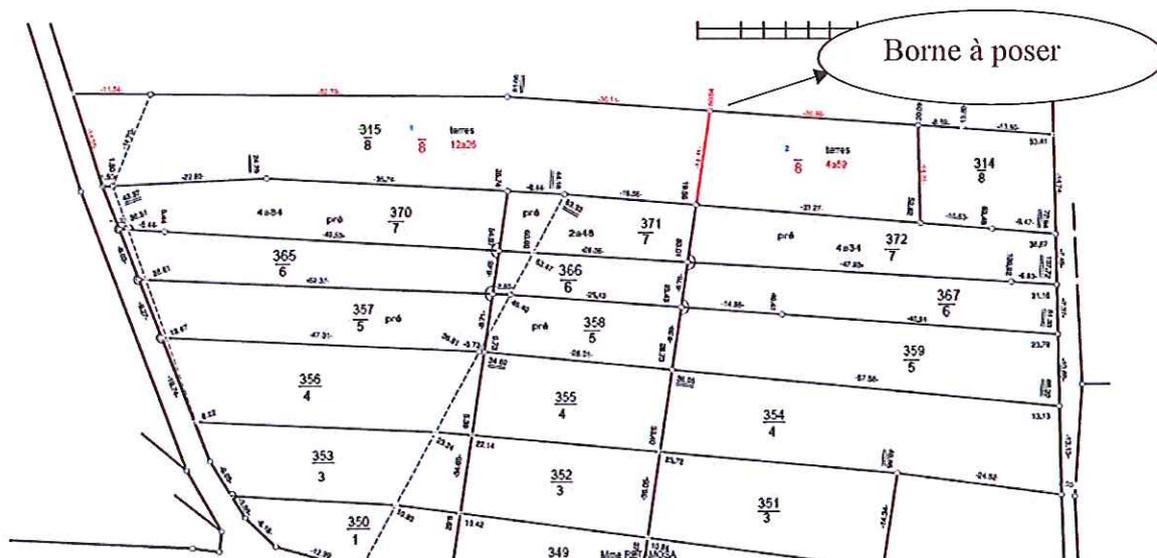
1°) Les époux CASPAR se porteront acquéreurs de l'ensemble de la parcelle susnommée.

2°) La commune de Sommerau procédera à la répartition des remblais uniformément sur l'ensemble des parcelles : 041 01 9 et 041 01 315, qui seront couverts, si nécessaire, par de la terre végétale. Tous les frais de cette opération seront à la charge de la commune.

3°) Une borne de limite de propriété sera posée au frais de la commune après les travaux d'égalisation.

4°) Les époux CASPAR rétrocéderont ensuite une partie d'une surface de 4,59 ares attenante à la parcelle 041 01 314 (voir plan joint) à la Commune de SOMMERAU - Cette cession se fera à l'Euro symbolique contre l'égalisation de la terre, des remblais et du nettoyage cités au point 2. Cette rétrocession se fera sous forme d'acte administratif ou d'acte notarié, les frais y afférant, le cas échéant, seront pris en charge par la commune.

Il sera fait mention de la présente convention dans l'acte d'achat de la parcelle 315 par les époux CASPAR. »



Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de convention à intervenir entre la Commune de Sommerau et les Epoux CASPAR Daniel
- Autorise le Maire à signer la convention
- S'engage à effectuer les travaux figurant dans la convention aux frais de la commune
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ou autorise Mme LORENTZ Béatrice, 1^{ère} adjointe au maire à signer l'acte administratif à intervenir pour la rétrocession de la surface de 4,59 ares au profit de la commune
- Dit que les frais notariés, le cas échéant, seront à la charge de la Commune

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-9 : Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Ouest - Approbation

Point 9

Rapporteur : Roger MULLER

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi

- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Ouest qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Décision du Conseil Municipal

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante
- de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-10 : Echange terrains – M. DONTENWILL Hervé

Point 10-1

Rapporteur : Roger MULLER

La commune a l'opportunité de procéder à un échange de terrains à savoir

Propriété de la commune - Ban d'Allenwiller

Section A Parcelle 474 d'une surface de 15,64 ares N° Inventaire : 090 2118-A-0474 – valeur
vénale : 953,72 euros

Section A Parcelle 476 d'une surface de 8,45 ares N° Inventaire : 090 2118-A-0476 - valeur
vénale : 456,30 euros

Contre

Propriété de M. DONTENWILL Hervé - Ban d'Allenwiller

Section B Parcelle 611 d'une surface de 11.82 ares - estimé à 1410,02 euros

L'échange interviendra sans soulte. Les frais d'acte notarié, le cas échéant, seront à la charge de la commune.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'échange proposé
- Dit que cet échange interviendra sans soulte
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ou autorise Mme LORENTZ Béatrice, 1^{ère} adjointe au maire à signer l'acte administratif à intervenir
- Dit que les frais notariés, le cas échéant, seront à la charge de la Commune

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-11 : Tarif de location – Salle de Singrist – Complément

Point 11

Rapporteur : Béatrice LORENTZ

Vu l'avis de Conseil Communal de Singrist

Après avoir entendu les explications de Mme LORENTZ Béatrice, 1^{er} adjoint et Maire-délégué de Singrist

Le Conseil Municipal complète comme suit les tarifs de location de la salle « Festmatt » à Singrist :

Forfait : 175 € pour des locations courte durée (type ½ journée) pour « enterrement ».

Pour des locations très courtes (quelques heures) il sera fait application du tarif de 12 €/l'heure fixée par délibération du 15/09/2016 (point 2016-91)

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-12 : Urbanisme – Informations

Point 12

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Commune-déléguée d'Allenwiller

Rapporteur : SCHNEIDER Jean Jacques

Déclarations préalables :

- Mme HEINRICH Cécile pour le changement de la porte d'entrée – 4 Rue de la Ceinture ALLENWILLER – Section 1 parcelle 215 - DP 067 004 17 R0032 – accord le 09/01/2018
- SCI des Fontaines pour la mise en place d'une porte de garage de 3,5m accès par la cour – 43 Rue Principale ALLENWILLER – Section 2 parcelle 33 – DP 067 004 18 R0002 – Accord le 19/01/2018
- Commune de Sommerau pour la mise en accessibilité bâtiment mairie : construction d'un espace accès et de distribution pour mise en accessibilité PMR et d'un auvent du bâtiment communal – 25

Rue Principale ALLENWILLER – Section 1 parcelles 107, 108 et 216 - DP 067 004 18 R0003 – accord le 19/01/2018

- M. TROESCH Paul pour la modification d'ouverture sur la voie publique – 55 Rue Principale ALLENWILLER – DP 067 004 18 I0001 – accord le 23/01/2018
- M. Guy ZIMMERMANN pour le changement des volets en bois par des volets en aluminium couleur chêne doré – 13 Rue de la Ceinture ALLENWILLER – DP 067 004 18 I0002 – accord le 23/01/2018

Permis de construire :

- M. et Mme OTTERMANN Éric et Sandra pour l'extension d'une maison d'habitation – 11 A Rue de Marmoutier ALLENWILLER - Section A parcelle 1009 - PC 067 004 17 R0015 – accord le 18/12/2017

Commune-déléguée de Birkenwald

Rapporteur : Roger MULLER

Certificats d'urbanisme :

- SCP CRIQUI-MARX – pour 6 Rue Ackerweg BIRKENWALD - Section 1 parcelle 341, 187 - CU 067 004 17 R0034 – Réponse le 12/01/2018

Permis de démolir :

- M. REGIN Jean-François pour la démolition d'une maison d'habitation – 26 Chemin de l'Etang BIRKENWALD - Section 3 parcelle 156 - PD 067 004 17 R0001 – Accord le 19/12/2017

Commune-déléguée de Salenthal

Rapporteur : Franck HUFSCMITT

Déclaration préalable :

- M. FAESSEL Franck pour la construction d'une piscine – 5 A Rue Traversière SALENTAL - Section 1 parcelle 363 - DP 067 004 18 R0004 – Accord le 24/01/2018

Commune-déléguée de Singrist

Rapporteur : Béatrice LORENTZ

Déclarations préalables :

- M. GUERRE Clément pour le mur de soutènement – 4 Rue des Jardins SINGRIST - Section AE parcelle 64-66 et 68 - DP 067 004 17 R0030 – accord le 12/01/2018
- M. EPPER Willy pour les travaux sur cheminée extérieure – 11 Rue des Champs SINGRIST – DP 067 004 17 R0031 – Accord le 04/01/2018

Certificats d'urbanisme :

- Agence Boistelle – pour l'immeuble 3 Rue des Colchiques SINGRIST - Section AA parcelles 312 et 363 - CU 067 004 17 R0032 – réponse le 19/12/2017
- SCP RIEG-NONNENMACHER-BELLOT – Lieudit Boehn – Section AC parcelle 165/19 – CU 067 004 17 R0033 – réponse le 11/01/2018

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des dossiers présentés.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-13 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Point 13

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

1) Déclarations d'Intention d'aliéner

Néant

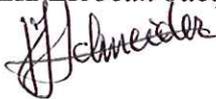
2) Marchés

Le Maire a signé :

Objet	Fournisseurs	Montant € HT
Echafaudage Salle plurifonctionnelle Allenwiller	Echamat Kernst	7580,16
Câble Hybride et coaxial	ADIS	3840,-
Armoire pour défibrilateur Salle Plurifonctionnelle Allenwiller	CARDIA PULSE	529,-
Aspiro Brosseur pour nettoyage sol des salles	JANSER	3 121,20
Lot de 7 corbeilles en tôle pour salle	SINEU GRAFF	3 082,25

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne acte de la communication de ces informations.

*Pour :unanimité**Contre :**Abstention :***DCM 2018-14 : Informations diverses***Point 14**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 25.**Les secrétaires de séance**SCHNEIDER Jean-Jacques*

KALCK Pascale
